

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 25 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 25 février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil de la Mairie d'Aubas, sous la Présidence de Madame DUPUY Valène, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Ayant donné pouvoir : 4

Votants : 13

Date de convocation le **17 février 2022**

Présents :

Mme DUPUY Valène, Mr BODIN Jean-Michel, Mme CHANQUOY Véronique, Mme COUSIN Élisabeth, Mr DESCAMP Jean Marie, Mr GENEAU Philippe, Mme DELTEIL Stéphanie, Mme BON Amélie,

Excusés : Mme RODRIGUES Marine (donne pouvoir à Mme CHANQUOY Véronique), Mme LE DIGABEL Laetitia (donne pouvoir à Mme DARZACQ Vanessa), Mr GALINAT Arthur (donne pouvoir à Mme BON Amélie), Mr BENOITON Olivier (donne pouvoir à M. Jean-Michel BODIN),

Absent : Mr CHANET Jean-Pierre, Mr TRIGNOL François,

Secrétaire de séance : Mme DARZACQ Vanessa

Délibération n° 2022-014

LOGEMENT

Objet : Vote du Budget Primitif de l'exercice 2022

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'établissement du budget primitif de l'exercice 2022.

Après analyse de chacun des articles dudit budget présenté par Monsieur GENEAU, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **section d'exploitation** **89 654.53 €**
- **section d'investissement** **46 214.23 €**

Considérant que c'est un budget raisonnable et équilibré le conseil municipal, après en avoir délibéré décide **d'adopter à l'unanimité** des membres présents chaque article et vote les crédits nécessaires en recettes et en dépenses.

Le Maire,
Valène DUPUY

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en Préfecture, le
Et de la publication, le

Le Maire
Valène DUPUY

